

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

Dossier complet le :

N° d'enregistrement :

15/06/2018

15/06/2018

F0931810216

1. Intitulé du projet

Travaux d'aménagements pluviaux de lutte contre les inondations en domaine public et privé, réalisés sur les quartiers "Les Comtes, Les Plaines, Le Serre" commune des Arcs Sur Argens. Les travaux dans le domaine privé seront réalisés dans le cadre d'une Déclaration d'Intérêt Général.

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom TORNE

Prénom Herve

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

MAIRIE LES ARCS SUR ARGENS Place Général de Gaulle 83460 LES ARCS

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

M. Alain PARLANTI Maire des Arcs

RCS / SIRET

2 1 8 3 0 0 0 4 4 0 0 0 1 1

Forme juridique

collectivité locale

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
10	Installations ouvrages travaux ou activités conduisant à modifier le profil en long ou le profil en travers du lit mineur d'un cours d'eau sur une longueur de cours d'eau supérieure ou égale à 100 m. nomenclature au titre des articles L214-1 à L214-3 du Code de l'Environnement: Titre 3 : 3.3.2.0 Réalisation de réseau de drainage permettant le drainage d'une superficie supérieure ou égale à 100 ha.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste en l'amélioration des réseaux de drainage existants des quartiers "Les Comtes", "Les Plaines", "Les Serres" sur la commune des Arcs sur Argens.

Les réseaux hydrographiques existants sont constitués de fossés, caniveaux et thalwegs qui demeurent secs en dehors des événements pluvieux.

Les aménagements prévus consistent suivant le quartier:

- au recalibrage de fossés existants, de passage sous voie (cadre ou buses),
- à la création de fossés en terre,
- à l'installation de canalisations pluviales (buses),
- à la réalisation de petits aménagement: radiers.

la majeure partie des réalisations seront effectuées sur le domaine privé dans le cadre d'une Déclaration d'Intérêt Général.

4.2 Objectifs du projet

Faisant suite aux violents orages de juin 2010 et novembre 2011, et aux dégâts qu'ils ont causés, la commune des Arcs a fait réaliser le diagnostic des écoulements pluviaux sur les quartiers les plus impactés.

L'étude, réalisée en octobre 2012 par le bureau d'études ARTELIA a montré, notamment:

- l'insuffisance de la capacité hydraulique des réseaux hydrographiques existants, face à l'augmentation des débits de pointes, issus notamment de l'artificialisation des sols;
- la modification, par endroit, sur les propriétés privées, du cheminement de l'écoulement naturel de l'eau, par les aménagements réalisés par les propriétaires (clôtures, merlons, murs, voies...).

Le Bureau d'Etudes D.GIRAUDO, s'appuyant sur les conclusions de l'étude ARTELIA, a dimensionné les ouvrages à réaliser.

Le projet a pour objectif de rétablir le libre écoulement des eaux et de réaliser un dimensionnement hydraulique suffisant du réseau de drainage pour assurer la mise en sécurité des biens et des personnes des quartiers impactés par les conséquences des événements pluvieux d'occurrence décennale sur les quartiers des Contes, des Plaines, du Serre.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Le projet concerne, en une seule opération, la réalisation d'aménagement des réseaux de drainage de 3 quartiers de la commune (cf annexe 2):

* Quartier Les Comtes: cf (annexe 3)

- création et recalibrage de fossés en terre : fossés de 4m*1m*1m: 662 ml; fossés de 3 m*1m*1m: 692 ml;
- création de caniveau 1m*1m: 107 ml;
- mise en place de cadres béton 1.5 m*1 m: 11 unités;
- réalisation de radiers (passage à gué): 2 unités.

* Quartier Les Plaines: (annexe 4)

- création et recalibrage de fossés en terre : fossés de 3 m*1m*1m: 656 ml; fossés 1.5m*0.5m*0.5m: 572;
- mise en place buses diamètre 400 mm: 12 ml;
- mise en place de cadres béton 1.5 m*1 m: 5 unités;
- réalisation d'un ouvrage béton: 2.15m*0.7*1.5*1m.

* Quartier Le Serre: (annexe 5)

- création et recalibrage de fossés en terre : fossés de 2m*1m*0.7m: 741 ml; fossés 1.7m*1m*0.7m: 45ml;
- mise en place buses: diamètre 1000 mm: 10 ml; diamètre 800 mm: 312 ml
- mise en place de cadres béton 1m*0.6m: 4 unités;

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Dans la phase exploitation, les travaux consisteront au contrôle et au nettoyage régulier du réseau de drainage et des ouvrages hydrauliques afin d'éviter les embâcles pouvant créer des débordements.

Il s'agira notamment:

- de la collecte et de l'évacuation des débris et des déchets charriés par les eaux de ruissellement (végétaux et ménagers);
- du maintien des capacités d'écoulement par recusement si nécessaire, et évacuation des dépôts des matériaux inertes (terre, roche, limons, sables...)
- de la vérification de l'état des ouvrages et d'assurer les réparations si nécessaire pour maintenir la capacité d'écoulement des eaux et les accès aux propriétés.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet sera soumis au Titre III : Impacts sur le milieu aquatique ou sur la sécurité publique des articles L.214-1 à L.214-3 du Code de l'Environnement : 3.3.2.0 Réalisation de réseau de drainage permettant le drainage d'une superficie supérieure ou égale à 100 hectares.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Surface du bassin versant Les Contes (en hectares)	256 ha
- amélioration du réseau de drainage prévue (en mètres linéaires)	1 461 ml
Surface du bassin versant Les Plaines (en hectares)	359 ha
- amélioration du réseau de drainage prévue (en mètres linéaires)	1 240 ml
Surface du bassin versant Le Serre (en hectares)	41 ha
- amélioration du réseau de drainage prévue (en mètres linéaires)	1 108 ml

4.6 Localisation du projet**Adresse et commune(s)
d'implantation**

Commune Les ARCS SUR ARGENS:

* quartier Les Comtes

- début (amont): 43°28'10.28" N/
6°27'38.83" E - fin (aval): 43°28'25.42" N/
6°27'38.02" E

* quartier Les Plaines

- début (amont): 43°29'12.37" N/
6°27'44.5"E - fin (aval): 43°29'4.3" N/
6°28'24.05"E

* quartier Le Serre

- début (amont): 43°28'6.36"N / 6°
31'22.63"E - fin (aval): 43°27'44.3"N /
6°31'46.58"E

Coordonnées géographiques¹

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Point d'arrivée :

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Communes traversées :

Les ARCS SUR ARGENS

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui ☒

Non ☐

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui ☐

Non ☒

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☒	☐	La commune des Arcs dispose : - d'un Arrêté Préfectoral relatif à l'élaboration de l'état des risques naturels et technologiques majeurs des biens immobiliers (AP du 27/05/2014) - d'un plan de prévention du risque inondation approuvé par l'arrêté Préfectoral du 11/04/2014 - d'un arrêté préfectoral du 26/04/ 2013 d'approbation du Plan de Prévention des risques technologiques pour l'établissement Stogaz
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☒	☐	L'exutoire du réseau de drainage du quartier "Les Comtes" se situe dans le périmètre de protection rapprochée de la source de Fantroussières, captage d'eau potable destiné à la consommation humaine de la Commune des Arcs sur Argens. (cf annexe 7)
Dans un site inscrit ?	☐	☒	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☐	☒	Zone Natura 2000 - Directive habitats - Zone Spéciale de Conservation (ZSC) FR9301626 - Val d'Argens (cf annexe 8): - Quartier Les Contes 2.6 Km, Quartier Les Plaines: 4.2 Km, Quartier Le Serre: 2 Km.
D'un site classé ?	☐	☒	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☒	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☒	☐	Le volume de matériaux retirés (recalibrage, création de fossé , busage) est estimé : (cf annexe3,4,5) - pour l'amélioration du réseau Les Comtes, à 3 401.65 m3, - pour l'amélioration du réseau des Plaines, à 1 396.86 m3, - pour l'amélioration du réseau du Serre à 1 039.27 m3.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☒	☐	Les réseaux de drainage existants se trouvent dans des zones à faible valeur patrimoniale, et généralement en propriété privée. Il s'agit de fossés déjà existants ou de thalwegs secs, comme le montrent les photos des annexes , 3, 4 et 5. les habitats écologiques sont peu présents de manière continue du fait de leur destruction naturelle à chaque écoulement. Des impacts sur les habitats (insectes) sont à prévoir en phase travaux lors des surcreusements ou lors de l'installation du busage et des caniveaux.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	Le projet est situé à plus de 2 kilomètres de la zone Natura 2000 la plus proche n'aura aucune incidence sur cette dernière en phase travaux. En phase exploitation, il permettra une régulation des écoulements jusqu'à l'exutoire final: la rivière Argens.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☒	☐	Le projet permettra de réduire le risque d'inondation.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	Le projet, en facilitant les écoulements, permettra de diminuer la stagnation des eaux de ruissellement et la prolifération des gîtes à moustiques, susceptibles de transmettre des maladies vectorielles, et d'engendrer des nuisances olfactives.
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☒	☐	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	☒	☐	Le projet engendrera des déplacements d'engins en phase chantier: - transport des pelles mécaniques, - évacuation des terres, - transport des matériaux de construction (buses, cadres, caniveau, ciment, eau, mélange à béton, En phase exploitation les déplacements d'engins seront négligeables.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☒ ☐	☐ ☒	Le projet engendrera des nuisances sonores, liées aux déplacements et au travail des engins de terrassement, lors de la phase chantier, localisées aux linéaires concernés et à leurs accès. En phase exploitation aucune nuisance sonore ne sera à déplorer.

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	☒	☐	Le projet engendrera des vibrations liées aux déplacements et au travail des engins de terrassement, lors de la phase chantier, localisées aux linéaires concernés et à leurs accès. En phase exploitation aucune vibration ne sera à déplorer.
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐	☒	
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☒	☐	Le projet sera susceptible de rejeter des poussières lors du travail des engins de terrassement (creusement et chargement des terres), lors de la phase chantier, localisées aux linéaires concernés et à leurs accès. Ces rejets seront minimisés si le travail est effectué en période humide. En phase exploitation aucun rejet ne sera à déplorer.
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	Toute les précautions seront prises pour limiter les rejets liquides accidentels dans le milieu: - Rejet issu d'une fuite accidentelle de carburant ou lubrifiant sur un engin de chantier (gas-oil, huile moteur et huile hydraulique); - rejet issu de la mise en oeuvre des ciments et béton de maintien des ouvrages, - rejet issu du nettoyage des outils.
	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☒	☐	Le volume de matériaux inertes retirés (création d'un bassin d'orage, recalibrage de fossé, busage, et ouvrages) est estimé: (cf annexes 3,4,5) - pour l'amélioration du réseau Les Comtes, à 3 401.65 m3, - pour l'amélioration du réseau des Plaines, à 1 396.86 m3, - pour l'amélioration du réseau du Serre à 1 039.27 m3. Les matériaux seront déposés en centre de stockage agréé, les bons de suivi de déchets seront exigés.

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagement), notamment l'usage du sol ?	☒	☐	Le projet doit permettre une mise en protection des biens et des personnes. Comme déjà indiqué, la quasi totalité des aménagements prévus doit être effectuée en domaine privé, c'est pourquoi, une procédure de Déclaration d'Intérêt Général sera mise en oeuvre.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui ☐ Non ☒ Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui ☐ Non ☒ Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Le projet sera réalisé avec des engins aux normes de qualités en vigueur (émission co2 et particules, bruit) en parfait état de fonctionnement (contrôle technique moteur et des équipements de creusage et de levage: crochets de levage et durites hydrauliques en cours de validité).

Le personnel mis à disposition sera muni de ses équipements de protection individuelle (vêtements et gants de travail, casque de chantier, lunette de protection, bouchons anti-bruit et chaussure de sécurité) et sensibilisé:

- aux risques inhérents à l'activité du terrassement et du transport,
- aux bonnes pratiques professionnelles pour limiter la diffusion de produits polluants (gestion des eaux de lavage des outils, gestion des déchets de chantier et traitement en centre agréé...)
- aux contraintes de la zone: présence potentielle de la tortue d'Hermann.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet est effectué pour les 3 quartiers concernés de la commune des Arcs en grande partie dans le domaine privé.

Il ne concerne aucune zone sensible, protégée ou à fort intérêt patrimonial faunistique et floristique. Les 3 quartiers se situent dans une zone de sensibilité moyenne à faible du plan national d'action pour la tortue d'Hermann. La zone Natura 2000 la plus proche se trouve à 2 kilomètres.

Afin de diminuer les impacts, il est prévu de réaliser les travaux en période de repos de la végétation et d'hibernation des tortues. Le projet ne génère que les nuisances classiques liées à l'utilisation d'engins de chantier (bruit, vibration, poussière).

En phase exploitation le projet ne générera aucune nuisance.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	☒
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	☒
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	☒
4	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b), 9° a), b), c), d), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	☒
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b), 9° a), b), c), d), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	☐
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☒

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
- situation au droit des zones de sensibilité à la tortue d'Hermann (annexe 6) - situation au droit des périmètres de protection de captage communaux (annexe 7) - notice de calcul estimatif des cubatures extraites lors du projet (Les Comtes: annexe 3; Les Plaine: annexe 4; Le Serre: annexe 5)

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

LES ARCS SUR ARGENS

le, 01/06/2018

Signature



